

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2009

Ordre du jour

- ❖ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 février 2009.
- ❖ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

❖ AFFAIRES FINANCIERES

RAPPORT N° 1 : Compte de gestion de la commune – exercice 2008

RAPPORT N° 2 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2008

RAPPORT N° 3 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2008

RAPPORT N° 4 : Compte administratif de la commune – exercice 2008

RAPPORT N° 5 : Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2008

RAPPORT N° 6 : Compte administratif du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2008

RAPPORT N° 7 : Affectation des résultats du budget principal – exercice 2009

RAPPORT N° 8 : Budget primitif de la commune – exercice 2009 :

1. Vote du budget
2. Vote des trois taxes communales
3. Subventions aux associations

RAPPORT N° 9 : Affectation des résultats du service de l'assainissement – exercice 2009

RAPPORT N°10 : Vote du budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2009

1. Vote du budget
2. Vote du taux de la taxe communale

RAPPORT N°11 : Vote du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2009

❖ **ADMINISTRATION GENERALE**

RAPPORT N°12 : Signature d'une convention avec l'Etat pour l'application du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

RAPPORT N°13 : Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

❖ **TRAVAUX ET MARCHES PUBLICS**

INFORMATION AU CONSEIL : liste des marchés passés en 2008

RAPPORT N°14 : Rénovation de l'école Conti – Mise en œuvre d'un chantier d'insertion

❖ **URBANISME**

RAPPORT N°15 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise

1. Mise à jour du dossier de réalisation
2. Autorisations de dépôt de permis de démolir

*
* *
*

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2009-001 portant passation d'un contrat de séjour de ski avec l'association Temps Libre du Pays Haut 13 RUE DU CHATEAU 55230 ARRANCY/CRUSNES. Le coût total de cette prestation est de 5 657,20 € TTC.

N° SG-DM-2009-002 portant passation d'une convention de partenariat culturel et d'un contrat de financement avec le Théâtre du Beauvaisis. Le coût total de ces prestations est de 1 832,00 €

N° SG-DM-2009-003 avenant n°1 au contrat pour la maintenance du logiciel ATAL II avec la société ADUCTIS. Le coût total de ces prestations est de 594.00 € HT.

N° SG-DM-2009-004 – Avenant au contrat de maintenance pour le logiciel URBAPRO (SERCL). Le coût total de cette prestation est de 282,25 € TTC.

N° SG-DM-2009-05 portant renouvellement du contrat d'assistance téléphonique, de maintenance matériel et suivi logiciel Protecsys avec la société HOROQUARTZ. Le coût total de cette prestation est de 3 631,34 € TTC.

N° SG-DM-2009-06 ANNULEE

N° SG-DM-2009-007 portant passation d'un contrat pour la location et l'entretien de la balance pour l'affranchissement du courrier. Le coût total annuel H.T. de cette prestation est de 604,58 € HT, soit 723,40 € TTC.

N° SG-DM-2009-007bis portant passation d'un contrat pour la location de la machine à affranchir Le coût total annuel H.T. de cette prestation est de 675,55 €, HT, soit 807,96 € TTC.

N° SG-DM-2009-008 portant passation d'un marché pour l'acquisition de matériel de cuisine pour le restaurant Flora Tristan.

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société Dubois Grande Cuisine, domiciliée 11, rue Niepce – ZAC Mercières – 60471 COMPIEGNE Cedex, pour un montant de 18.777,20 € TTC.

N° SG-DM-200-009 Portant acquisition d'un véhicule auprès de GEUDET CONCESSIONNAIRE RENAULT pour un montant de 7.490,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-010 Signature d'un bail avec l'Etat pour la mise à disposition de locaux à usage de bureaux pour la Trésorerie de Chambly. Le montant annuel du loyer est fixé à 14.357,00 €

N° SG-DM-2009-011 Signature d'un bail avec l'Etat pour la mise à disposition de locaux à usage d'habitation pour le Trésorier de Chambly. Le montant annuel du loyer est fixé à 10.265,00 €

N° SG-DM-2009-12 portant passation de contrat de location pour une exposition à la bibliothèque avec l'ADAR. Le coût total de cette prestation est de 4 100 € TTC.

N° SG-DM-2009-13 Portant renouvellement du contrat de maintenance pour le logiciel URBAPRO. Le coût total de cette prestation est de 1 844,63 € TTC.

N° SG-DM-2009-14 Portant passation d'une convention de services avec ORANGE BUSINESS SERVICES pour la liaison internet SDSL rue Isaac Newton (nouveau bâtiment communal). Le coût total de cette prestation est de 5 412,14 € TTC par an.

N° SG-DM-2009-15 Portant reconduction du contrat de maintenance des logiciels gamme Millésime avec statuts avec la société JVS-MAIRISTEM. Le coût total de cette prestation est de 2 206,32 € TTC.

N° SG-DM-2009-16 Portant reconduction du contrat de maintenance des logiciels gamme Millésime sans option avec la société JVS-MAIRISTEM. Le coût total de cette prestation est de 4 449,52 € TTC.

N° SG-DM-2009-17 Portant reconduction du contrat d'entretien pour les fontaines de la place de l'Hôtel de ville avec la société A.D. POMPES. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-18 Portant reconduction du contrat pour la fourniture d'arbres, arbustes et fleurs avec la société CHAMOULAUD. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-19 Portant reconduction du contrat pour la fourniture d'arbres, arbustes et fleurs avec la société TRAUWAEN. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-20 Portant reconduction du contrat pour la fourniture d'arbres, arbustes et fleurs avec la société FLEURON D'ANJOU. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-21 Portant reconduction du contrat concernant la maintenance de l'ascenseur de la bibliothèque municipale Marcel Pagnol avec la société KONE. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-022 Portant reconduction du contrat de maintenance pour les cloches de l'église avec la société BODET. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-023 Portant reconduction du contrat de maintenance pour les cadrans de l'église avec la société BODET. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-024 Portant reconduction du contrat d'entretien de visites techniques de 2 manches d'évacuation à l'école Salengro avec O.S.I. OTIS SECURITE INCENDIE. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-025 Portant reconduction du contrat concernant l'entretien de l'ascenseur de la Maison de la Petite Enfance avec SACAMAS. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-026 Portant reconduction du contrat concernant l'entretien et la maintenance des installations de chauffage et production eau chaude sanitaire (ECS). Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-027 Portant nomination d'un régisseur pour la régie de recettes « fête foraine ».

N° SG-DM-2009-028 Portant reconduction du contrat concernant l'entretien et la maintenance des climatisations avec ELYO. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-29 Portant reconduction du contrat entretien alarme incendie avec la société S.E.S.T. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-30 Portant reconduction du contrat d'entretien du système électronique contre le vol avec la société S.E.S.T. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-31 Portant reconduction du contrat de télésurveillance avec la société S.E.S.T. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-32 Portant passation du contrat pour la vérification technique des paratonnerres avec la société B.C.M. Le coût total de cette prestation est de 839.00 € HT.

N° SG-DM-2009-33 Portant passation d'un contrat de mise à disposition d'une fontaine de dégraissage avec la société SAFETY KLEEN. Le coût total de cette prestation est de 1 176,42 € TTC.

N° SG-DM-2009-34 Portant passation d'un contrat avec ELECTRICITE DE France. Fourniture d'énergie électrique au tarif jaune du 12 février au 16 mars 2009.

N° SG-DM-2009-35 Portant passation d'un contrat d'hébergement pour week-end avec l'EDELWEISS. Le coût total de cette prestation est de 5 526,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-36 Portant passation d'une convention d'assistance aux personnes dans le cadre d'un séjour ski avec la SMACL. Le coût de cette prestation est de 150.00 € TTC.

N° SG-DM-2009-037 Portant passation d'un marché pour l'établissement du plan de la commune englobant la totalité de l'école maternelle Elsa Triolet et le groupe scolaire Charles Lahille avec la société A.E.T. sise 2, rue Aristide Briand – B.P. 90402 – 60110 Méru, pour un montant de 1.333,54 € TTC.

N° SG-DM-2009-038 Portant passation d'un contrat avec l'association Artistes & Compagnie pour la représentation d'un spectacle au pavillon Conti. Le coût total de cette prestation est de 300,00 € TTC.

FINANCES

RAPPORT N° 1 : Compte de gestion de la commune – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2007	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2008	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	- 5 005 731,11		5 023 684,04	17 952,93
Fonctionnement	3 950 186,25	1 500 000,00	1 640 603,28	4 090 789,53
TOTAL BUDGET	- 1 055 544,86	1 500 000,00	6 664 287,32	4 108 742,46

Le résultat brut de clôture des deux sections du compte de gestion 2008 est conforme aux résultats du compte administratif 2008 de la commune. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ce document.

Le compte de gestion de la commune est consultable auprès du service de la comptabilité

RAPPORT N° 2 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du service de l'assainissement reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2008.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2007	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	461 344,16		- 195 956,16	265 388,00
Fonctionnement	105 292,09	0,00	46 676,54	151 968,63
TOTAL BUDGET	566 636,25	0,00	- 149 279,62	417 356,63

Après vérification des comptes, les résultats du compte de gestion 2008 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2008 du budget annexe du service de l'assainissement.

Le conseil municipal est invité à approuver ce document.

Le compte de gestion du service de l'assainissement est consultable auprès du service de la comptabilité

RAPPORT N° 3 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2008.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2007	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	753 513,02		251 432,07	1 004 945,09
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGET	753 513,02	0,00	251 432,07	1 004 945,09

Les résultats du compte de gestion 2008 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2008 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Le conseil municipal est invité à approuver ce document.

Le compte du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise est consultable auprès du service de la comptabilité

Désignation d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le vote se déroulera sans sa présence. Il propose au conseil municipal de nommer président de séance pour l'examen de ces points, Monsieur David LAZARUS, Maire Adjoint délégué aux finances de la commune.

RAPPORT N° 4 : Compte administratif de la commune – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Vu :

- ✓ le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants ;
- ✓ la délibération n° 10-1 du conseil municipal du 11 avril 2008 approuvant le budget principal 2008 ;
- ✓ la délibération n° 7 du 25 juin 2008 approuvant la décision budgétaire modificative n° 1 ;
- ✓ la délibération n° 2 du 17 septembre 2008 approuvant la décision budgétaire modificative n° 2 ;

CONSIDERANT :

- ✓ que le compte administratif doit être présenté devant le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du C.G.C.T. ;
- ✓ que le compte administratif présenté est conforme au compte de gestion de Monsieur le Trésorier ;

Il est proposé à l'assemblée municipale d'adopter le compte administratif de l'exercice 2008 joint en annexe à la présente note de synthèse dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	12 340 547,48	17 364 231,52	5 023 684,04	5 005 731,00		8 219 092,00	7 721 310,00	- 479 828,96
FONCTIONNEMENT	9 244 707,78	10 885 311,06	1 640 603,28		2 450 186,00			4 090 789,28
TOTAL CUMULE	21 585 255,26	28 249 542,58	6 664 287,78	5 005 731,00	2 450 186,00	8 219 092,00	7 721 310,00	3 610 960,32

TABLEAU DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal est appelé à voter sur le tableau des cessions et acquisitions de la commune en 2008.

Ce document est inclus dans le compte administratif.

Pièce jointe : compte administratif de la commune 2008

RAPPORT N° 5 : Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2008 du service de l'assainissement dont le résultat de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	222.383,73	26 427,57	- 195 956,16		461 343,00	33 946,00		231 440,84
FONCTIONNEMENT	166 401,78	213 078,32	46 676,54		105 291,00			151 967,54
TOTAL CUMULE	388 785,51	239 505,89	- 149 279,62		566 634,00	33 946,00		383 408,38

Pièce jointe : compte administratif du service de l'assainissement 2008

RAPPORT N° 6 : Compte administratif du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2008 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, dont le résultat de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	3 760 063,91	4 011 495,98	251 432,07		753 513,00	0,00	0,00	1 004 945,07
FONCTIONNEMENT	3 760 063,91	3 760 063,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	7 520 127,82	7 771 559,89	251 432,07		753 513,00	0,00	0,00	1 004 945,07

Pièce jointe : compte administratif ZAC Porte Sud de l'Oise 2008

RAPPORT N°7 : Affectation des résultats de la commune

Rapporteur : David LAZARUS

Compte-tenu des résultats de clôture de l'exercice 2008, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- 1 500 000,00 € au c/ 1068 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »
- 2 590 789,00 € au c/ 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°8 : Budget primitif de la commune – exercice 2009 :

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi, un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 16 février 2009.

Pour rappel, le budget primitif comporte les restes à réaliser 2008 et la reprise des résultats de l'exercice 2008.

Le projet de budget, conformément à la réglementation en vigueur, comporte des annexes, en particulier le tableau des effectifs et l'état de concours aux associations. La délibération d'adoption du budget vaut adoption du tableau des effectifs et de concours aux associations.

1. Vote du budget

Le budget 2009 reprend les principales orientations annoncées lors du conseil municipal du 16 février 2009.

Il s'équilibre de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	12 732 895,00	12 864 542,00	25 597 347,00
RECETTES	12 732 895,00	12 864 542,00	25 597 347,00

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 2.547.327,00€.

Le vote est demandé, en fonctionnement, chapitre par chapitre et, en investissement, par opération pour les dépenses s'y rapportant, par chapitre pour les autres dépenses et les recettes.

2. Vote des trois taxes communales

Les taux de l'année passée ont été votés comme suit :

2008	
Taxe d'habitation	17,98%
Taxe foncier bâti	39,20 %
Taxe foncier non bâti	59,98 %

Il est proposé au conseil municipal les augmentations suivantes :

2009	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	39,98 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

3. Subventions aux associations

Il est proposé de voter les subventions aux associations telles que présentées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant de la subvention 2009
A.C.P.G.	100
A.C.T.P.	100
A.E.C.	7 000
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500
A.N.A.C.R.	100
A.N.C.A.C.	100
A.V.E.C.	800
Anciens marins et marins anciens combattants (AMMAC)	100
ARAC	100
ARCHERS	500
ASS DE GESTION DU CISPD CHAMBLY	26 281
ASS GENEALOGIQUE DE L'OISE	150
AUMONERIE (les amis de l')	300
BILLARD CLUB	250
C.L.E.C.	87 500
CHAMBLY PETANQUE	500
CHAMBLY BAD	6 000
CHAMBLY PARENTS D'ELEVES	230
COC Chambly	12 300
COLOMBOPHILE	77
COMITE DE JUMELAGE	1 525
COMITE DU BOIS HOURDY	13 000
COOPERATIVE ECOLE CAMUS	484
COOPERATIVE ECOLE CONTI	541
COOPERATIVE ECOLE DECLEMY	456
COOPERATIVE ECOLE LAHILLE	642

COOPERATIVE ECOLE SALENGRO	467
COOPERATIVE ECOLE TRIOLET	310
DIAPASON	3 000
DOM/TOM	1 400
ECOLE DE MUSIQUE	104 000
ENTENTE BASKET CHAMBLY PERSAN	2 700
L'ENVOL	100
F.C. CHAMBLY	43 000
F.N.D.I.R.P.	100
HAND BALL	60 000
HARMONIE	5 000
J.O.C.	300
LES HIRONDELLES	800
LA PALETTE	200
LES JARDINS DE VALENCIENNES	91
LES JARDINS FAMILIAUX	461
LOCOMOTIVE CAMBLYSIEN	1 000
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	1 700
SYNDICAT D'INITIATIVE	3 000
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	168
VELO CLUB	1 372
TOTAL	388 805

Pièce jointe : BP Commune 2009

RAPPORT N°9 : Affectation des résultats du service de l'assainissement – exercice 2008 :

Rapporteur : David LAZARUS

Le résultat cumulé de la section d'exploitation pour l'exercice 2008 permet de dégager un excédent de 151 967,00 € qu'il est proposé au conseil municipal d'affecter en totalité au compte 002, compte tenu de l'absence de déficit d'investissement.

Compte 1068 –« EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE » : 0 €
Compte 002 -« EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE » : 151 967,00 €

RAPPORT N°10 : Budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

1. Vote du budget

Le budget primitif 2009 du service de l'assainissement s'équilibre de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	349 295,00	442 351,00	791 646,00
RECETTES	349 295,00	442 351,00	791 646,00

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter ce budget.

Pièce jointe : BP Assainissement 2009

2. Vote du taux de la taxe communale

Afin de financer les travaux nécessaires à l'entretien et au développement du réseau communal d'assainissement, il est proposé d'augmenter la taxe communale qui passerait donc de 0,50 € par m³ à 0,65 € par m³.

RAPPORT N°11 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise s'équilibre de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	4 765 011,00	4 765 011,00	9 350 022,00
RECETTES	4 765 011,00	4 765 011,00	9 350 022,00

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter ce budget.

Pièce jointe : BP ZAC Porte Sud de l'Oise 2009

RAPPORT N°12 : Signature d'une convention avec l'Etat pour l'application du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre de la loi de Finances 2009, et pour faire face à la crise financière et économique actuelle, le Parlement a voté des mesures relatives à un plan de relance.

Ce plan de relance prévoit notamment que les collectivités locales qui s'engagent à augmenter leurs dépenses réelles d'équipement en 2009 et à le traduire dans leur budget, pourront percevoir le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) dû au titre de l'année 2008, dès 2009, au lieu de 2010 ; le taux de remboursement pour ce versement restant strictement identique.

L'augmentation attendue est fixée selon une moyenne des investissements inscrits dans les différents comptes administratifs pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007. Une augmentation même d'un euro par rapport à cette moyenne de référence est suffisante pour pouvoir bénéficier de cette mesure de manière pérenne.

Pour la ville de Chambly, la moyenne de référence a été fixée à 3.479.067,00 € et les dépenses réelles d'équipement prévues sont de 4.386.573,00 €.

Par conséquent, afin de pouvoir bénéficier du versement anticipé du FCTVA, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Pièce jointe : convention plan de relance de l'économie.

RAPPORT N°13 : Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Par délibération en date du 17 septembre 2008, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Les statuts de ce syndicat nous ayant été récemment transmis, il est demandé aux conseillers municipaux de les adopter tels que joints en annexe.

Pièce jointe : statuts SISPD

MARCHES PUBLICS

INFORMATION AU CONSEIL : liste des marchés passés en 2008

Rapporteur : David LAZARUS

L'article 133 du code des marchés publics, issu du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, fait obligation au Pouvoir Adjudicateur de publier la liste des marchés conclu l'année N-1.

Conformément à l'arrêté d'application du 26 décembre 2007 de l'article précité, l'ensemble des marchés d'un montant supérieur à 4.000,00 € HT doivent être publiés.

Pièce jointe : Tableau des marchés passés en 2008

RAPPORT N°14 : Rénovation de l'école Conti – Mise en œuvre d'un chantier d'insertion

Rapporteur : Marie-France SERRA

Par délibération n° 16 du 16 février 2009, le conseil municipal a autorisé la signature de documents relatifs à la mise en œuvre d'un chantier d'insertion dans le cadre de la rénovation de l'école Conti.

Certains réajustements ayant eu lieu depuis lors, le coût pour la commune a été définitivement arrêté à 20.668,00 € et non pas à 20.128,00 € comme cela avait été indiqué dans la convention.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux :

- ✓ de rapporter la convention pour la prestation d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'un chantier d'insertion signée le 27 février 2009 ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre Social Rural du Pays de Thelle une nouvelle convention faisant état d'un montant de prestations de 20.668,00 €.

Pièce jointe : convention CSRPT

URBANISME

RAPPORT N°15 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise

Rapporteur : Patrice GOUIN

1. Mise à jour du dossier de réalisation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC de la Porte sud de l'Oise et conformément aux dispositions des articles R.311-7 et R. 311-8 du Code de l'Urbanisme, un dossier de réalisation a été élaboré, ainsi qu'un programme d'équipements publics.

Le dossier de réalisation a ainsi été validé par le conseil municipal lors de sa séance du 22 février 2008.

Compte tenu des modifications (mineures) intervenues au titre de ce projet depuis cette date, il est proposé au conseil municipal de mettre à jour le dossier de réalisation.

Cette mise à jour porte sur le programme des équipements publics et sur le bilan financier, et complète en outre l'étude d'impact conformément à l'article R311-7 du code de l'urbanisme.

Le programme des équipements publics est modifié comme suit :

- *Création de places de stationnement supplémentaires derrière le lot « Cinéma »*
- *Prise en compte de la non démolition du bâtiment « Noz » : déplacement du bassin de rétention : le bassin de tamponnement, ne pouvant plus être positionné dans l'espace libéré par « NOZ », a été déplacé sous une zone réservée pour des parkings, en servitude, son volume adapté aux surfaces imperméabilisées supplémentaires (Le bassin a été redimensionné en fonction des surfaces aménagées et des voiries riveraines et l'apport d'eau engendré. Son volume est augmenté de 50m³, le reste étant stocké dans une canalisation Ø 1500 sous voirie)*

L'estimation prévisionnelle du programme des équipements est donc modifiée en conséquence passant de 3 477 589,80 € HT à 3 682 689,00 € HT (prenant en compte également l'actualisation des prix par rapport à l'estimation initiale)

Sur la base de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de mettre à jour le dossier de réalisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, ainsi que le programme des équipements publics de la zone.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

*L'ensemble du dossier de réalisation est consultable
auprès du Service de l'Urbanisme*

2. Autorisations de dépôt de permis de démolir

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, la commune doit procéder à la démolition des bâtiments implantés sur le périmètre.

Conformément au code de l'urbanisme et notamment à l'article L.430-1, il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, à déposer des demandes de permis de démolir pour les constructions suivantes :

- 1 bâtiment sur la parcelle cadastrée AM n° 66 (Chamblimmo)
- 1 bâtiment sur la parcelle cadastrée AM n° 37 (SCI OTTAVIA Fabio Lucci)
- 1 bâtiment sur les parcelles cadastrées AM n° 116 et 117 (ex-Immorente)
- 1 bâtiment sur les parcelles cadastrées AM n° 59, 60, 65, 119 et 120 (SCI le Moulin Neuf).

Pièce jointe : plan cadastral

A Chambly, le 20 mars 2009